



Informations & Programme

Obligations Règlementaires

L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations (Travaux ou intervention) sur des installations électriques ou dans leur voisinage.

Elle nécessite une formation au préalable, selon les recommandations de la norme NFC 18-510/A2.

Objectifs

Acquérir les méthodes et procédures à mettre en œuvre pour intervenir sur des équipements et installations électriques basse tension dans les meilleures conditions de sécurité.

Pré requis

Avoir dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et les savoirs suivants :

- o Différencier les grandeurs électriques.
- o Identifier les différents dispositifs de protection.
- o Identifier les équipements électriques dans leur environnement.
- o Lire un schéma électrique.
- o Reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

Nombre de personnes

4 personnes minimum 10 personnes maximum.

Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste en habilitation électrique.



Public

Toute personne réalisant des travaux ou interventions d'ordre électrique.

Durée

Initiale: 21 heures.

Recyclage: obligatoire, conseillé tous les 3 ans. Durée minimum 10h30 soit 1,5 jour.

Evaluation

Les acquis de la formation sont mesurés par une évaluation théorique et pratique. Au regard des résultats le formateur émet un avis sur la possibilité d'habilitation de chacun des stagiaires.

Certificat

Attestation de formation.

Tableau récapitulatif sur les formations réalisées.

Préparation du titre d'habilitation vierge ou rempli.

Documentation

Un livret de formation habilitation électrique personnel non-électricien sera remis à chaque participant.

Matériel Pédagogique

- Visuel sur vidéoprojecteur.
- o Intervention sur le terrain.
- o Présentation sur armoire pédagogique, divers outillages.
- o Présentation de matériel et EPI.
- Etude de cas.

Programme

Méthode:

Alternance d'exposés théoriques sur ordinateur et vidéoprojecteur et d'ateliers pratiques.

Les exercices seront orientés sur le repérage des environnements ou locaux à risques, l'analyse préalable à l'intervention, la préparation des travaux ou interventions, les manœuvres d'exploitation, le compte rendu de son activité.



Module Tronc commun N°2:

- Les grandeurs électriques, courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu...
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (électrisation, électrocution, brûlure).
- Les différents domaines de tension.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- o Principe d'une habilitation électrique et définition des symboles.
- o Les rôles de chaque intervenant.
- Les prescriptions associées aux zones de travail.
- o Les principes de prévention au cours d'une opération électrique.
- o Les séquences de mise en sécurité d'un circuit.
- o Les éguipements de protection individuelle (EPI) et leurs limites.
- o Les équipements de protection collective (EPC) Équipements et signalisation.
- o Manipulation de l'outillage dans l'environnement électrique.
- o Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident en environnement électrique.

Module BT Générale:

- Les fonctions des matériels BT et TBT.
- Les travaux hors tension.
- Le rôle du chargé d'exploitation.
- o Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites.
- Le rôle du chargé de travaux.
- o Le rôle du chargé d'intervention générale.
- o Le rôle du chargé de consignation.
- o Les risques liés à l'utilisation des matériels.
- o Les prescriptions d'exécution des travaux.
- o Les interventions BT générale.
- o Les opérations de consignation.
- o Les essais, vérifications et mesurages.
- o Les documents applicables lors des travaux ou interventions.
- o Les mesures de préventions lors des travaux ou interventions.
- Les mesures de préventions lors des mesurages, vérifications ou essais.
- Les instructions de sécurité.



Exercices pratiques (Différents selon les niveaux demandés) :

La mise en pratique des acquis théoriques est réalisée sur des ouvrages représentatifs de l'environnement de travail habituel de l'apprenant ou sur maquette pédagogique :

- o Repérer la zone de travail, effectuer une analyse de risque et appliquer les prescriptions de sécurité.
- o Reconnaître les matériels électriques dans leur environnement.
- o Délimiter et organiser la zone de travail ou d'intervention, mise en place des EPC.
- Vérifier et utiliser les EPI.
- o Appréhender une zone de voisinage.
- o Savoir éliminer un risque potentiel (écran, nappe...).
- o Assurer la surveillance de la zone de travail.
- o Désigner un surveillant de sécurité.
- o Réaliser une mise hors tension en toute sécurité.
- o Effectuer une vérification d'absence de tension.
- o Réaliser des consignations (1 ou 2 étapes).
- o Mettre en place une mise à la terre et en court-circuit si nécessaire.
- o Réaliser les travaux ou interventions.
- o Réaliser une remise sous tension et procéder à des essais de bon fonctionnement.
- o Réaliser différents mesurages, vérifications ou essais.
- o Appliquer les consignes en cas d'accident ou d'incendie.
- o Rédiger les différents documents et rendre compte.